

Le numérique est le moteur du « choc de simplification » de François Hollande

Lors d'un déplacement à Blagnac (Haute-Garonne), près de Toulouse, jeudi 9 janvier, **François Hollande** a réaffirmé **l'urgence d'une simplification administrative pour renforcer la compétitivité des entreprises**. Et ce après avoir appelé à « *un choc de simplification* » en avril 2013, et présenté les 201 mesures de l'initiative en juillet dernier.

7 milliards d'euros d'économies pour les entreprises ?

« *La simplification fait pleinement partie du pacte de responsabilité que j'ai proposé (aux entreprises lors des vœux télévisés, NDLR)* », a déclaré François Hollande à l'occasion d'une table ronde. « *L'enjeu est financier et de compétitivité* », a-t-il ajouté.

Selon l'OCDE, **les lourdeurs administratives** coûteraient aux entreprises françaises de **60 à 80 milliards d'euros par an**, soit 3 points de PIB. « *Si nous faisons 10 % par an de diminution de cette charge, c'est 6 à 7 milliards d'euros de moins pour les entreprises, et peut-être pour les administrations* », estime le chef de l'État.

Le numérique au cœur de la simplification administrative

Le gouvernement français veut notamment accélérer le recours à **la déclaration sociale nominative (DSN)** par les entreprises et experts-comptables. Après une période d'expérimentation en 2013, la DSN remplacera dès 2016 les déclarations sociales issues de la paie. Celles-ci seront automatiquement adressées chaque mois au guichet unique des déclarations sociales : **Net-entreprises.fr**.

D'ici la fin de l'année, « *notre volonté est que 100 000 entreprises (2 millions de salariés concernés) puissent bénéficier de la déclaration sociale nominative* », et 2 millions puissent y accéder d'ici fin 2015 (15 millions de salariés).

La **suppression de l'indicateur '040' de la Banque de France** a été annoncée l'an dernier aux *Assises de l'entrepreneuriat* (144 000 chefs d'entreprise dont la société a été liquidée étaient concernés). Autre exemple, plus d'un million d'entreprises bénéficieront de la **simplification comptable** cette année (sur les comptes 2013). Ainsi, les petites entreprises de moins de 50 salariés, qui font moins de 8 millions d'euros de chiffre d'affaires, pourront déposer des **états comptables simplifiés**.

Enfin, le dispositif '*dites-le nous en une seule fois*', visant à garantir les échanges d'informations automatiques entre administrations, sera mis en place en 2014. En 2017, toutes les démarches

administratives des entreprises devraient être concernées, a fait savoir le président de la République.

Un conseil piloté par Thierry Mandon et Guillaume Poitrinal

Un **conseil de simplification**, dirigé par le député PS **Thierry Mandon** et le chef d'entreprise **Guillaume Poitrinal**, PDG de Woodeum et ancien président du directoire d'Unibail-Rodamco, a été créé. Cette instance doit assurer **le suivi des 201 mesures de simplification [dévoilées par l'exécutif français](#)** pour les années 2014 à 2016, et en proposer de nouvelles, qui seront adoptées par ordonnance.

Ces mesures visent « à accélérer le développement des entreprises, faciliter la vie des particuliers, mieux protéger les territoires et alléger le travail des administrations ». La simplification est « un élément de la stratégie économique de la France », a réaffirmé François Hollande. « Rien ne pourra se faire sans la participation des entreprises, des salariés et des agents publics. L'erreur se serait d'opposer les uns et les autres », a-t-il insisté. Préconisant « une alliance » entre les différentes parties.

Voir aussi

[Silicon.fr étend son site dédié à l'emploi IT](#)